

**Groupe de Démographie Africaine**

IDP\_INED\_INSEE\_MINCOOP\_ORSTOM

**L'ÉVALUATION DES EFFECTIFS  
DE LA POPULATION  
DES PAYS AFRICAINS**

**Tome I**

Paris

## TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction par F. GENDREAU	I à VII
Angola, par C.A. DA COSTA CARVALHO	1
Cameroun, par A. NKOUGOUROU EBONGUE et E. FOTSO	11
Côte d'Ivoire, par F. BINET et C. PAULET	31
Djibouti, par A. GUILLAUME	41
Egypte, par F. DROSSO	51
Ethiopie, par H. TESFAGHIORGHIS	71
Gambie, par M.A.GIBRIL	87
Kenya, par Z.S. MUGANZI	99
Libéria, par A.Z. MASSALEE	109
Madagascar, par T. RABETSITONTA	121
Mali, par H. SOW	157
Maurice, par E. VILQUIN	167
Mozambique, par C.A.DA COSTA CARVALHO et M. FERREIRA DA SILVA	175
Namibie, par N.B. GOUWS	183
Niger, par M. ROSET-CASENAVE	189
Nigeria, par A. ADEPOJU et J.A. EBIGBOLA	205
La Réunion, par R. CLAIRIN	213
Rwanda, par S. NIYIBIZI	235
Sierra Leone, par A. THOMAS	247
Tchad, par O.G. NASSOUR	261
Togo, par T. LOCOH	283
Zaïre, par J. BOUTE et L. DE SAINT MOULIN	301
Zambie, par M.S.C. MULENGA	325
Les auteurs	341
Liste des tableaux	343
Liste des graphiques	351
Liste des cartes	353

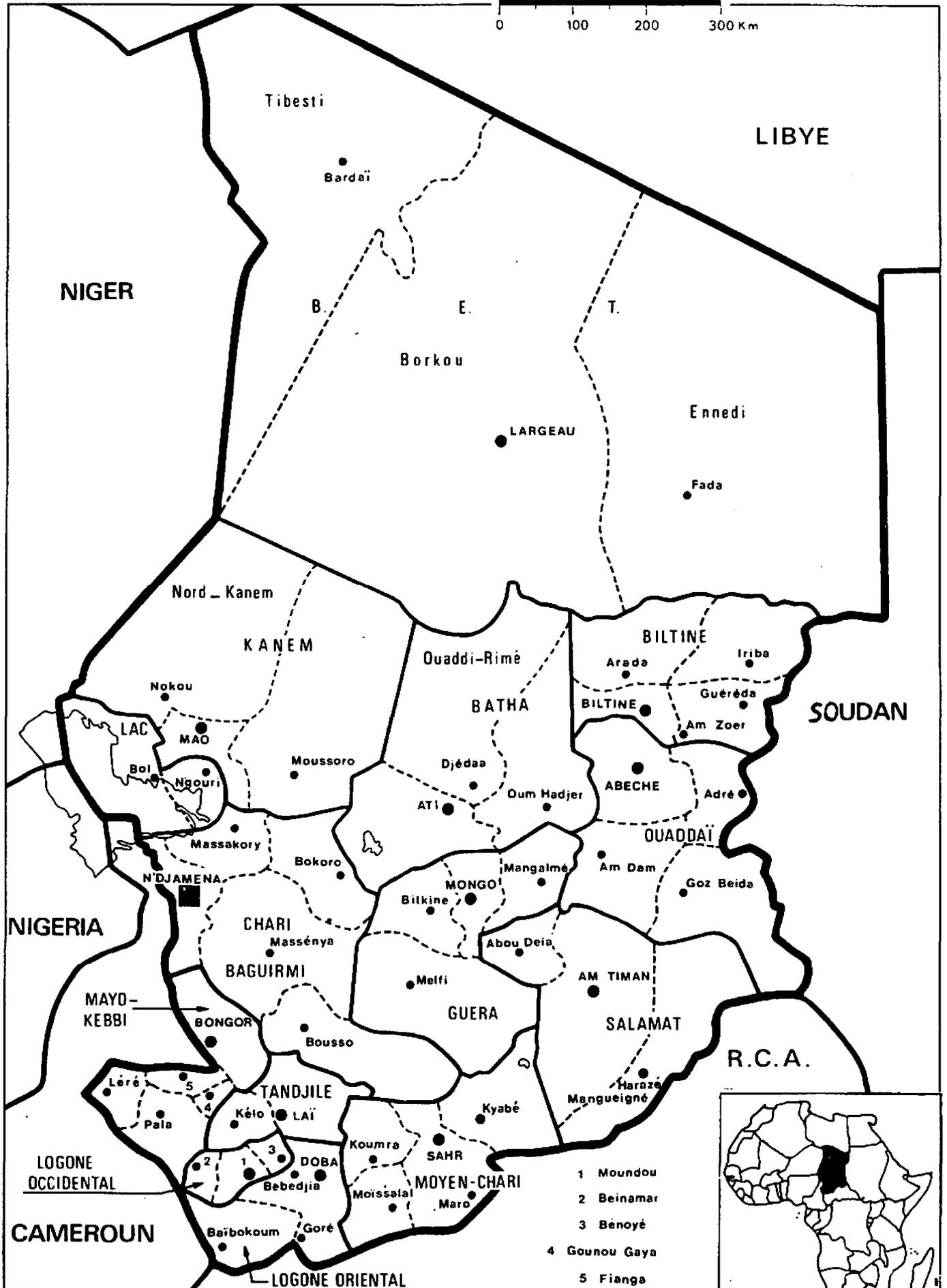
# **TCHAD**

**Ouaidou G. NASSOUR**

**Novembre 1979**

# TCHAD

0 100 200 300 Km



## T C H A D

Contrairement à la plupart des Etats africains qui ont réalisé un recensement national au cours de la décennie 1970-1980, le Tchad, compte-tenu d'une situation de guerre interne qui dure depuis plus de treize années, n'a pu réaliser le sien, dont les travaux cartographiques commencés en janvier 1975 ont été suspendus depuis 1977.

Mis à part les recensements administratifs, les seules études scientifiques portant sur les populations tchadiennes ont été l'enquête démographique par sondage de 1964 et le recensement administratif "amélioré" de mars 1968. A partir de l'enquête de 1964, des projections démographiques pour le Tchad, couvrant la période 1963-1985, ont été établies par la division de la population de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (C.E.A.).

## I. PRESENTATION GENERALE DU PAYS

### 1. Situation géographique et structures administratives de la République du Tchad

Située en Afrique centrale, la République du Tchad couvre une superficie de 1 284 000 km<sup>2</sup>. Elle se place en 5ème position sur le plan de la superficie en Afrique. Compris entre le 8ème et le 24ème degré de la latitude Nord, d'une part, et le 14ème et le 24ème degré de latitude Est, d'autre part, le Tchad se caractérise par son éloignement de la mer et se trouve à 1 500 km de la côte. Les pays voisins du Tchad sont la République du Soudan à l'Est, la Libye au Nord, la République du Niger, le Nigeria et le Cameroun à l'Ouest, la République Centrafricaine au Sud.

On peut distinguer trois régions :

#### a) Région sahélienne et du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET)

Comprise entre le 14ème parallèle et la frontière libyenne, cette zone désertique s'étend sur environ 780 000 km<sup>2</sup>. La pluviométrie y est très basse, moins de 300 mm de pluie par an. La végétation très maigre se concentre au pied des massifs du Tibesti et de l'Ennedi. La population de cette région, très inégalement répartie; est islamisée et composée principalement des Teda-Daza et Kanembou au Nord-Ouest et de groupes dits arabes au Sud-Est. Blanche à l'origine, elle est actuellement métissée. A la dispersion de cette population vient se greffer une mobilité due à la nature de l'environnement.

### b) La région du Centre et de l'Est tchadien

Située au Sud de la précédente, elle est limitée au Sud-Ouest par le bassin du Chari et s'étend sur environ 373 900 km<sup>2</sup>. Les pluies y sont plus abondantes qu'au Nord et plus étalées dans le temps (400 à 900 mm de pluies). Les ouaddis ne coulent généralement que quelques mois par an.

C'est une zone sahélo-soudanienne de steppes à épineux dont l'élevage constitue l'activité la plus importante. La culture du mil, du coton, de l'arachide y est pratiquée le long des ouaddis. La population est composée de cultivateurs sédentaires et d'éleveurs semi-nomades. Elle est en général islamisée sauf dans quelques secteurs du Guéra et comprend essentiellement des groupes d'origine nilotique : Ouadaïens, Baguirmiens, Arabes, etc.

### c) La région du Sud tchadien

C'est la zone la plus peuplée du Tchad. Elle est constituée par les deux bassins du Chari et du Logone et s'étend sur environ 130 060 km<sup>2</sup>. Les pluies y dépassent 700mm par an et atteignent 1 200 à 1 300mm à Sarh. La végétation de type soudano-guinéen se présente comme une savane à baobabs et à karités avec des étendues herbeuses dans les régions inondables. C'est avant tout la région du coton, mais on y produit également du riz, de l'arachide et d'autres produits vivriers.

La population assez inégalement répartie, est composée d'agriculteurs ou de pasteurs sédentaires pour lesquels, souvent, la pêche constitue un appoint alimentaire appréciable. Cette région est principalement peuplée de Saras qui forment le groupe ethnique le plus important du Tchad et qui occupent les vallées du Chari et du Logone et du groupe de l'Ouest (Toubouris, Mondang, Marba, Moussei, etc.) au Mayo Kebbi.

L'organisation administrative du Tchad divise le pays en 14 préfectures composées de sous-préfectures, postes administratifs et cantons; à l'échelon inférieur se trouvent les villages.

## 2. Histoire des frontières de la République du Tchad [ 18 ]

Devenue République en novembre 1958, le Tchad après avoir adhéré à la Communauté, a obtenu son indépendance le 11 août 1960. Le nouvel Etat a hérité de la colonisation le tracé actuel de ses frontières avec ses voisins (Libye, Soudan, Niger, Nigeria, Cameroun et Centrafrique).

Il faut signaler deux sortes d'héritage :

- les frontières avec la Libye, le Soudan, le Nigeria et le Cameroun sont héritées d'accords internationaux signés vers le début du siècle entre la France, qui désirait à tout prix se lancer dans la conquête du bassin tchadien avec des "droits" reconnus, et les deux autres puissances impérialistes auxquelles les intérêts français se heurtaient, l'Angleterre et l'Allemagne;

- les frontières avec le Niger et la Centrafrique sont héritées de simples décrets administratifs, beaucoup plus tardifs, qui ont partagé le bloc de l'Afrique française en différentes colonies.

En 1980, avant la conquête, le Tchad était constitué de Royaumes: le Ouaddaï, le Baguirmi, le Bornou. C'est aussi l'époque des "chefferies", organisations villageoises non centralisées, où les anciens règlent, selon la coutume, la vie sociale et religieuse.

a) Frontière Cameroun-Tchad 1894-1919

\* 1894 : 1ère frontière : "Le bec de canard"

Un arrangement signé à Berlin, le 15 mars 1894, entre la France et l'Allemagne, fixe la frontière entre le Cameroun et le Congo français; la frontière suit le méridien 15° E, puis dessine une forme appelée "le bec de canard" en allant jusqu'à Miltou (Tchad) sur le Chari par le 10° parallèle. Les villages tchadiens de Bongor, Miltou, Maïlao, Koundoul et Guélandeng sont alors Camerounais.

\* 1908 : 2ème frontière : "le bec de canard" est réduit

Une convention signée à Berlin le 18 avril 1908 modifie la frontière de 1894. "Le Tchad gagne le bout du "bec de canard", mais perd un peu de terrain autour de Lamé et du 10° parallèle et surtout au Nord Ouest de Baïbokoum. Les profits et les pertes s'équilibrent. Bongor, Guelendeng, Koundoul; demeurent toujours au Cameroun".

\* 1911 : 3ème frontière : "Le Grand Cameroun" jusqu'à Laï et Goré

"En 1911, les Allemands laissent la France établir son "protectorat" sur le Maroc, mais reçoivent des "compensations" du Congo. Le Cameroun s'aggrandit de 25 900 km<sup>2</sup> au détriment du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui Chari et du Tchad... Les sous-préfectures actuelles de Baïbokoum, Bébédjia, Moundou, Bénoye, Baïnamar, Kélo, Béré, Gounou-Gaya, Fianga, Léré et Pala deviennent camerounaises. Mais le Tchad gagne ce qui restait du "bec de canard" : Bongor, Guelendeng et Koundoul deviennent tchadiens".

\* 4ème frontière : la frontière actuelle

Conséquence du traité de Versailles du 28 juin 1919, l'Allemagne vaincue perd toutes ses colonies : "tout ce que le Tchad avait perdu en 1911 lui est restitué, et on lui laisse ce qu'il avait alors gagné (le bout du "bec de canard"). La frontière établie en 1919 est celle qui constitue la frontière actuelle entre la République du Tchad et le Cameroun.

b) Frontières Libye-Tchad et Soudan-Tchad

\* 1919 : la frontière libyenne est définitive

"La convention franco-anglaise du 8 septembre 1919 précise la frontière du Nord. En 1899, l'angle de la diagonale qui s'abaisse du Tropique du Cancer n'était pas fixé. Les cartes anglaises et françaises ne correspondaient pas. On avait parlé d'une vague "direction Sud-Est". Il est maintenant décidé que cette diagonale rejoindra le 24° méridien au point 19°30' de latitude Nord".

\* 1924 : la frontière soudanaise est définitive

Après la prise d'Abéché (1909) et la pénétration des anglais au Dar-Four (1916), une frontière provisoire entre le Ouaddaï et le Dar-Four fut établie. La convention de 1919 reconnut une première frontière. De 1921 à 1923, une mission de délimitation faisait un tracé détaillé qui fut ratifié par la déclaration du 21 janvier 1924.

c) Frontière Nigeria-Tchad 1898-1906

Entièrement située dans les eaux du lac Tchad, la frontière entre le Tchad et le Nigeria a été définitivement fixée par la convention signée à Londres le 29 mai 1906.

d) Frontière Centrafrique-Tchad 1906-1936

"Lors de sa constitution en 1900, le "Territoire militaire des pays et protectorat du Tchad" comprenait une grande partie de l'actuelle Centrafrique. Le 11 février 1906, ont été créés le "Territoire militaire du Tchad" et l'Oubangui-Chari. A partir de 1910, la frontière oubanguienne fut très proche de celle d'aujourd'hui, surtout quand Baïbokoum (en 1920) fut rattaché au Tchad. Mais à partir de 1925, le Moyen-Chari et le Moyen Logone relevèrent de l'administration de l'Oubangui Chari. Jusqu'en 1936, les changements furent fréquents". En résumé nous avons :

- 31 décembre 1925 - 18 novembre 1932 : le Moyen-Chari et le Moyen-Logone (Tandjilé et les deux Logones d'aujourd'hui) sont rattachés à l'Oubangui Chari,
- du 18 novembre 1932 au 15 novembre 1934 : Koumra, Fort-Archambault(Sarh), Maro, Kyabé reviennent au Tchad, Moïssala et le Moyen-Logone restent à l'Oubangui-Chari,
- du 15 novembre 1934 au 29 avril 1936 : le Moyen-Chari, le Moyen-Logone et le Mayo-Kebbi dépendent de l'Oubangui-Chari,
- du 29 avril 1936 au 28 décembre 1936 : le Tchad reprend le Moyen-Chari le Logone et le Mayo-Kebbi, il administre en plus Birao.

A partir du 28 décembre 1936, la frontière entre le Tchad et la Centrafrique ne changera plus. Birao revient à l'Oubangui-Chari.

e) Frontière Niger-Tchad 1912-1930

11 février 1912 : "une convention entre les deux commandants des territoires militaires du Niger et du Tchad fixe une frontière jusqu'au 16° parallèle. Le Kanem sera tchadien".

1926 : "après la pénétration française dans le Borkou, l'Ennedi et le Tibesti (1913), la frontière est prolongée jusqu'au Nord : Bardaï et Zouar ainsi que la plus grande partie du Tibesti seront en territoire nigérien".

Le 11 novembre 1929, tout le Tibesti fut rattaché au Tchad. La nouvelle frontière entre les deux pays fut fixée par un arrêté du 18 février 1930 du gouverneur général de l'AEF et un arrêté du 4 février 1930 du lieutenant gouverneur du Tchad.

Ce rappel historique de la formation de l'Etat tchadien est indispensable pour la compréhension des chiffres qui vont figurer dans le présent chapitre.

II. SOURCES DES DONNEES

1. Recensements administratifs et autres sources administratives

a) Recensements administratifs

Ils constituent la principale source d'informations sur l'effectif de la population du pays. Les renseignements d'ordre démographique sont consignés dans les rapports annuels des chefs des administrations territoriales.

\* Base juridique des recensements administratifs

L'arrêté général du 28 décembre 1936 (J.O 1936 p. 110) portant organisation et réglementation de l'administration locale en AEF stipule en son article 12 que le chef de canton "... tient à jour une liste de recensement, par village" de la population sédentaire et de la population flottante. En son article 6, il précise que le chef de village "aide le chef de canton, de terre ou de tribu à dresser les listes de recensement pour son village".

En février 1952, la circulaire n° 62 (AG du lieutenant gouverneur chef du territoire du Tchad) attirait l'attention de tous les chefs de région et de district, sur l'importance du recensement de la population. On peut y lire : "... j'ai plus haut, fait allusion aux tournées de recensement ; dans un pays comme le Tchad, dont l'économie financière repose dans la proportion de 45 % sur le montant de la capitation, il est évidemment essentiel que l'assiette de l'impôt soit soigneusement déterminée; ... je tiendrai cependant à rappeler que le recensement est un acte de justice fiscale, et qu'il constitue par ailleurs pour l'autorité territoriale, une base indispensable à l'établissement et à l'exécution de programmes économiques nécessairement fonction de la densité de la population. Pour établir ces contacts étroits avec les populations dont vous avez la charge, il vous reste au premier chef les tournées de recensement, au cours desquelles vous pourrez recueillir toute une moisson d'observations capitales, parfaire votre propre expérience et parfois même réviser vos jugements antérieurs."

"Nonobstant les additions et retranchements enregistrés à la suite des déclarations des chefs de village ou des chefs de famille, il faut poser en principe, que tout recensement datant de plus de cinq années est à refaire entièrement. Par ailleurs, tant que l'état civil ne sera pas encore établi dans les moeurs, ce travail, dont je ne méconnais pas les difficultés ni les erreurs qu'il suscite, doit être poursuivi par le chef de district lui-même ou par son adjoint et en aucun cas ne saurait être confié à des agents subalternes sans autorité et sans expérience..."

"Je dois ajouter, enfin, qu'au moment de l'établissement des notes de fin d'année, et dans les propositions que je serai appelé à faire, les résultats que vous aurez obtenus à cet égard, entreront pour une grande partie dans la manière dont je serai amené à vous apprécier",  
(fin de citation).

\* Crédits mis à la disposition des sous-préfets et des chefs de poste administratifs pour la réalisation de ces recensements

Il n'est pas mis des crédits spéciaux à la disposition de ces fonctionnaires pour les recensements. Les préfets reçoivent, à charge de délégation aux sous-préfets, des crédits pour le fonctionnement des services de l'administration générale.

b) Autres sources administratives

Comme autres sources administratives, il faut noter également le service des grandes endémies du Tchad, qui pour le besoin de ses campagnes de dépistage et de vaccinations, procède annuellement à l'estimation de la population du pays répartie par préfecture. Ces données sont publiées dans "bilan d'activité technique du service des grandes endémies au Tchad" [1]

2. Recensements statistiques

Le Tchad n'a connu jusqu'ici qu'un seul recensement pouvant répondre aux normes des recensements statistiques. C'est le "recensement administratif amélioré" de mars 1968. En effet, rompant avec la tradition des recensements administratifs dont l'organisation est laissée à l'initiative des responsables locaux, le recensement administratif de mars 1968 présente incontestablement des caractères originaux qui lui confèrent à juste titre un trait nouveau :

- d'abord par sa courte durée, 1 mois (mars 1968),
- ensuite par la formation spéciale reçue par les agents recenseurs qui, plus nombreux que pour une opération de type classique, ont rompu avec l'habitude de rassembler sur la place du village les enquêtés, en les visitant concession par concession pour remplir les documents élaborés à cette fin,
- et enfin, par le fait que les données recueillies sont plus détaillées et ne portent pas uniquement sur le caractère imposable ou non des enquêtés. La question sur l'imposition, bien que figurant sur le questionnaire collectif (colonne II), n'était pas posée, l'enquêteur devait la déterminer à partir d'autres questions.

TABLEAU 82 - TCHAD - EVOLUTION DE LA POPULATION AUTOCHTONE DE 1913 A 1962

Année	Population (en 1 000 habitants)	Observations et sources
1913	1 045,0	- bulletin mensuel de statistique n° 4 de décembre 1952, se référant aux rapports
1914	1 050,0	des chefs de région et de district
1915	1 081,9	- bulletin statistique ci-dessus cité
1916	1 186,8	- bulletin statistique ci-dessus cité
1917	1 080,2	- bulletin statistique ci-dessus cité
1918	1 103,9	- bulletin statistique ci-dessus cité
1919	1 057,0	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 057,1	- rapport annuel du lieutenant gouverneur du Tchad
1020	1 162,7	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 285,1	- rapport annuel du lieutenant gouverneur du Tchad
1921	1 171,9	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 300,0	- avec 700 000 km <sup>2</sup> , rapport du lieutenant gouverneur
	1 429,5	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
1922	1 429,8	- bulletin statistique ci-dessus cité
1923	1 425,4	- bulletin statistique ci-dessus cité
1924	1 476,7	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 476,4	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
1925	1 432,0	- bulletin statistique ci-dessus cité
	976,6	- bulletin statistique ci-dessus cité
1926	1 293,0	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
	956,1	- 1 091 600 km <sup>2</sup> , rapport du lieutenant gouverneur
1927	950,3	- bulletin statistique ci-dessus cité
1928	977,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
1929	977,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 287,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
1930	1 112,0	- avec 1 035 140 km <sup>2</sup> , rapport annuel du lieutenant gouverneur
1931	1 088,7	- avec 1 187 000 km <sup>2</sup> , rapport annuel du lieutenant gouverneur
	1 401,0	- rapport du lieutenant gouverneur
	1 226,3	- bulletin statistique ci-dessus cité
1932	1 226,5	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 091,2	- 1 178 200 km <sup>2</sup> , rapport du lieutenant gouverneur
1933	1 226,3	- bulletin statistique ci-dessus cité
	863,6	- 1 202 400 km <sup>2</sup> , rapport du lieutenant gouverneur
1934	1 325,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
1935	1 167,6	- bulletin statistique ci-dessus cité
1936	1 545,4	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 432,0	- rapport du lieutenant gouverneur
1937	1 555,9	- bulletin statistique ci-dessus cité
1938	1 575,0	- bulletin statistique ci-dessus cité
1939	1 586,2	- bulletin statistique ci-dessus cité
1940	1 552,2	- bulletin statistique ci-dessus cité
1941	1 656,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
1942	1 683,3	- bulletin statistique ci-dessus cité
1943	1 347,8	- bulletin statistique ci-dessus cité
1944	1 340,9	- bulletin statistique ci-dessus cité
1945	1 911,3	- bulletin statistique ci-dessus cité
1946	2 010,6	- bulletin statistique ci-dessus cité
1947	2 097,7	- bulletin statistique ci-dessus cité
	2 010,0	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
1948	2 166,7	- bulletin statistique ci-dessus cité
	2 168,5	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
1949	2 238,5	- bulletin statistique ci-dessus cité
	2 238,3	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
1950	2 250,2	- bulletin statistique ci-dessus cité
1951	2 249,4	- bulletin statistique ci-dessus cité
1952	?	- nous n'avons pu mettre la main sur un document donnant les effectifs de la
1953	?	population pour ces deux années
1954	2 441,7	- bulletin statistique ci-dessus cité
1955	2 516,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
1956	2 579,3	- estimation du service de la statistique (bulletin statistique mensuel) avec un
1957	2 574,6	taux de 2 %, 1920 année de base
	2 571,4	- bulletin mensuel de stat. avec réf. au rap. des chefs de région et de district
1958	?	
1959	?	
1960	2 750,0	- estimation du service de la statistique avec un taux annuel de 2 %
	2 675,0	- bulletin statistique ci-dessus cité
1961	?	
1962	2 727,3	- notes sur le recensement administratif amélioré de mars 1968. Sous-Direction de
		la Statistique, se référant au Ministère de l'Intérieur

### 3. Enquêtes démographiques par sondage

La seule enquête démographique par sondage réalisée au Tchad, est celle de 1964 dont l'objectif était de définir d'une manière précise les chiffres de la population du domaine de l'enquête, sa structure par âge, par sexe, par groupe ethnique, par activité ainsi que les principales données de mouvement (fécondité, mortalité, migration) et les perspectives d'évolution au cours des années suivantes. Cette enquête a duré huit mois sur le terrain : de décembre 1963 à août 1964.

### 4. Autres enquêtes par sondages

Comme autres enquêtes par sondages, il faut signaler :

- l'enquête socio-économique de 1965
- l'enquête budget-consommation de 1972 localisée dans la ville de N'Djamena

On notera également le recensement agricole de 1972-1973. Ces études, localisées, ne donnent pas un effectif de la population totale du Tchad.

## III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

### 1. Recensements administratifs

Les données du tableau 82 portent sur la population autochtone. La population non autochtone, très négligeable, n'est pas prise en compte dans ces données.

La critique faite habituellement au recensement administratif porte sur sa finalité fiscale et ses méthodes d'investigation, entraînant une sous-évaluation de l'effectif de la population totale. C'est ce que révèlent les données du tableau ci-dessous tiré de l'enquête démographique au Tchad de 1964. [ 14 ]

TABLEAU 83 - TCHAD - COMPARAISON ENTRE LA POPULATION RESIDENTE EFFECTIVEMENT RECENSEE AU COURS DE L'ENQUETE DE 1964 ET LA POPULATION ADMINISTRATIVE

Prefectures	Population administrative	Population résidente estimée par l'enquête	Ecart par rapport à la population administrative
Biltine	91 798	68 940	- 24,9 %
Ouaiddaï	247 675	239 850	- 3,2 %
Salamat	65 858	83 870	+ 27,3 %
Batha	153 179	156 420	- 1,7 %
Chari-Baguirmi	214 438	301 840	+ 40,8 %
Guera	155 826	159 220	+ 2,2 %
Moyen Chari	284 622	373 590	+ 31,3 %
Logone Oriental	178 179	236 180	+ 32,6 %
Logone Occidental	142 673	190 390	+ 33,4 %
Tandjilé	189 001	227 570	+ 20,4 %
Mayo-Kebbi	361 604	486 500	+ 34,5 %
Ensemble	2 094 853	2 524 370	+ 20,7 %
dont centres urb.	107 950	173 210	+ 60,5 %

Comme le notaient les auteurs de cette enquête :

\* Les écarts constatés pour la préfecture de Ouaddaï et de Biltine peuvent s'expliquer :

- primo par l'existence d'une très forte émigration masculine en direction du Soudan,
- secundo, par le fait que des fractions nomades sont quelquefois administrativement rattachées à certains villages alors qu'elles n'y résident pas le plus souvent ; elles ne font qu'y passer une fois l'an pour payer l'impôt.

\* Pour ce qui est des autres régions, l'écart tient à une plus ou moins bonne valeur du recensement administratif.

Certains de ces recensements sont très souvent anciens. Quelquefois mis à jour, ils sont rarement renouvelés entièrement ; ce qui est préjudiciable aux préfectures dont les limites ont été modifiées au cours des dernières années.

Une autre critique peut être faite sur les effectifs de la population donnés par les administrateurs en ce sens que ces chiffres sont obtenus par addition des résultats portant sur un certain nombre d'années (voir reproduction de la note n° 368 T du 27 septembre 1955, relative au recensement, adressée par le chef de région du Moayo-Kebbi au gouverneur du Tchad ci-dessous). "... un état faisant ressortir la situation des recensements dans la région du Maoyo-Kebbi à la date du 1er septembre 1955".

- District de Bongor : les recensements datent de :

1951 pour	452 personnes
1952 pour	4 793 personnes
1953 pour	13 071 personnes
1954 pour	43 146 personnes
1955 pour	20 216 personnes

Au 31 août 1955, la population totale du district s'élève à 81 678 habitants... au lieu de 80 047... au 31 décembre 1954

- District de Pal : les recensements datent de :

1953 pour	7 037 personnes
1954 pour	27 648 personnes
1955 pour	32 655 personnes

Au 31 août 1955, la population totale du district s'élève à 67 330 habitants... au lieu de 68 178... au 31 décembre 1954

- District de Léré : les recensements datent de :

1952 pour	6 093 personnes
1953 pour	11 456 personnes
1954 pour	19 455 personnes
1955 pour	29 591 personnes

Au 31 août 1955, la population totale du district est de 66 595 habitants... au lieu de 67 664... au 31 décembre 1954

- District de Fianga : les recensements datent de :

1952 pour 19 885 personnes  
 1953 pour 19 411 personnes  
 1954 pour 35 001 personnes  
 1955 pour 44 945 personnes

Au 31 décembre 1955, la population totale du district est de 119 242 habitants... au lieu de 118 331 au 31 décembre 1954

Au total il a été recensé dans la région pendant les huit premiers mois de 1955, 127 407 personnes : la situation démographique est stationnaire".

TABLEAU 84 - TCHAD - ETAT RECAPITULATIF DU RECENSEMENT DE LA REGION DU MAYO KEBBI EN 1955

DISTRICTS	Population recensée en					TOTAL	IMPOSABLES
	1955	1954	1953	1952	1951		
Bongor	20 216	43 146	13 071	4 793	452	81 678	44 823
Pala	32 655	27 648	7 027	-	-	67 330	37 512
Léré	29 591	19 455	11 456	6 093	-	66 595	36 081
Fianga	44 945	35 001	19 411	19 885	-	119 242	52 852
TOTAL	127 407	125 250	50 965	30 771	452	334 845	171 268

Le cas du Mayo-Kebbi n'est qu'un exemple d'illustration parmi tant d'autres, car cette manière d'évaluer l'effectif de la population est pratiquement la même d'une région à une autre.

Il arrivait parfois que d'une année à une autre, les autorités administratives reportaient purement et simplement l'effectif de l'année écoulée faute de recensements. Ces recensements, il faut le noter, ne se déroulaient pas sans difficultés. C'est ainsi que le chef de région du Salamat, dans une lettre adressée au gouverneur chef du territoire du Tchad, indiquait ce qui suit : "... des quatre districts de la région, celui d'Am-Timan est, de loin, du fait du genre de vie de ses habitants, le plus difficile à recenser, car il ne peut l'être efficacement (le Daguel excepté) qu'en hivernage. La difficulté des déplacements est alors proverbiale sur le territoire d'Am-Timan, chaque étape représente le franchissement à la nage de plusieurs rivières et la marche à pied, pendant de nombreux kilomètres, avec de l'eau jusqu'à la mi-cuisse...". Toujours selon le chef de cette région : "si l'on résume la situation des recensements dans la région du Salamat, on note que :

- sur les 93 102 individus recensés de la région, 58 792 l'ont été au cours des années 1949, 1950, 1951, 27 409 en 1947 et 1948 et 6 901 antérieurement à 1947 ; les recensements les plus anciens remontent à 1940.

- qu'au cours des deux dernières années, le rythme mensuel des recensements pour chacun des chefs de district, a été le suivant :

. Melfi	878 personnes
. Aboudéïa	870 personnes
. Haraze Mangueigne	418 personnes
. Am Timan	0

ou comme le notait le chef de la région du Ouaddaï : "... la mauvaise perception de l'impôt est due à l'esprit anarchique de la population. Les indigènes échappent à tout contrôle, les nomades se dispersent et la tribu se désagrège, les villages de sédentaires se fragmentent,... les recensements ne correspondent plus à rien".

Dans un autre rapport on peut lire ceci : "... les Mousseilles ont payé pour la première fois leur impôt. J'entends par là qu'ils ont versé en nature sous forme de cabris les sommes pour lesquelles ils étaient inscrits aux rôles. Mais les Mousseilles n'ont pas voulu se laisser recenser. Lorsque le chef de circonscription a tenté cette opération, ils se sont moqués de lui, en lui donnant à inscrire des noms de fantaisie tels que "attrape moi si tu peux" ou encore "cherche moi bien" etc. ; le chef de circonscription, aux rires qui fusaient à chaque nouvelle déclaration d'identité, comprit qu'il était joué ; il ferma son registre et se contenta de faire des évaluations mais à deux reprises différentes".

De telles anecdotes peuvent être multipliées et l'on peut se demander quel crédit accorder aux données démographiques publiées par l'administration territoriale, qu'elle soit coloniale ou non. Nous reproduisons ci-dessous une critique faite à l'encontre des recensements administratifs par un ancien conseiller de l'Union Française, dans une lettre adressée au haut-commissaire de la République, gouverneur général de l'AEF qui disait :

"... il y a environ cinq ans que le recensement général n'est pas fait. Chaque année les chefs de district se basent sur l'ancien recensement pour fixer l'impôt de chaque village. Entre temps, il y a eu des décès, des migrations à l'étranger et la mortalité de bétail. Il résulte de ce fait un malaise qui fait peser sur la population rurale une charge très lourde. Certaines personnes qui, pour des raisons personnelles font un changement de village, ceci afin de vivre tranquillement, sont astreintes à nouveau par le chef du village auquel elles n'appartiennent plus, il y a 2 ou 3 ans, à verser l'impôt. Ce qui revient qu'elles versent deux fois l'impôt : au nouveau chef de village et à l'ancien qui dit que leurs noms figurent toujours dans le recensement du village. L'impôt est même perçu pour les défunts, parce que leurs noms n'ont pas été rayés... Quant à l'impôt de ceux qui sont partis à l'étranger, leur impôt reste toujours à la charge de la population restante sur place..."

L'administration coloniale s'était également penchée sur le problème des nomades. Les documents que nous avons eu à consulter ne mentionnent cependant pas l'importance numérique de cette catégorie de la population. C'est ainsi que, dans une étude sur la nomadisation dans la région du Salamat, datée de 1948, le chef de région de l'époque indiquait que l'importance numérique des nomades était difficilement chiffrable.

## 2. Les estimations du service des grandes endémies

Les données démographiques publiées par le service des grandes endémies du Tchad [1] portent sur l'effectif de la population totale. Ces évaluations sous-estiment largement l'effectif de la population si on les compare à d'autres sources. Les taux d'accroissement calculés sur la base de ces chiffres varient d'une année à une autre comme l'indique le tableau ci-dessous donnant l'évolution de la population estimée par ce service.

TABLEAU 85 - TCHAD - EVOLUTION DE LA POPULATION ESTIMEE DE 1975 A 1978

	1975	1976	1977	1978
Effectif	3 375 000	3 442 000	3 537 771	3 687 918
Taux d'accroissement géométrique par rapport à l'année précédente	1,99	2,78	4,24	

Les "projections démographiques pour le Tchad : 1963-1985" élaborées par la C.E.A. [ 15 ] donnent pour les périodes 1970-1975 et 1975-1980, les taux d'accroissement géométriques annuels respectivement de 2,06 et 2,25 % et les effectifs de la population étaient estimés à :

- 4 030 000 habitants en 1975
- 4 121 000 habitants en 1976
- 4 213 000 habitants en 1977
- 4 309 000 habitants en 1978

La comparaison entre ces deux séries de chiffres donne l'écart suivant par rapport aux estimations de B. Gil en chiffres absolus et relatifs :

1975	1976	1977	1978
-655 000	-679 000	-675 229	-621 082
- 16,3 %	- 16,5 %	- 16,0 %	- 14,4 %

## 3. Recensement administratif de mars 1968

La critique que l'on peut faire à l'encontre de ce recensement, porte sur son caractère non national, car les opérations de terrain n'ont pas couvert la totalité des quatorze préfectures composant le pays. Les auteurs du recensement ont eu recours à des estimations pour compléter leurs données.

Soixante dix pour cent de la population totale ont été effectivement recensés ; les trente autres pour cent proviennent des estimations comme l'indique le tableau 86 [16]

Ce recensement n'ayant donné lieu à aucune explication, nous ne pouvons que nous contenter de la seule critique faite ci-dessus. Notons également que cette opération a laissé de côté le problème de la nomadisation au Tchad.

TABLEAU 86 - TCHAD - EVOLUTION DE LA POPULATION (a) D'APRES LES RECENSEMENTS DE 1964 ET 1968 (répartition par préfecture)

PREFECTURE	1964 (b)	1966 (d)	1968	
			recensée(c)	estimée (d)
Ensemble	3 254 000	371 000	2 437 008	3 492 000
Batha	296 000	306 000	...	316 000
B.E.T.	75 000	77 000	...	79 000
Biltine	129 000	133 000	113 680	137 000
Chari-Baguirmi	402 000	414 000	359 554	426 000
Guéra	159 000	164 000	140 535	170 000
Kanem	170 000	176 000	163 978	182 000
Lac	115 000	119 000	94 738	123 000
Logone Occidental	190 000	210 000	231 385	231 000
Logone Oriental	236 000	246 000	257 023	257 000
Mayo-Kebbi	486 000	498 000	454 329	510 000
Moyen-Chari	374 000	383 000	370 960	392 000
Ouadaï	310 000	320 000	...	330 000
Salamat	84 000	86 000	...	88 000
Tandjilé	228 000	239 000	250 826	251 000

(a) Il s'agit de la population résidant au Tchad, à l'exclusion des tchadiens en résidence à l'étranger.

(b) Enquête démographique au Tchad 1964

(c) Recensement administratif de mars 1968

(d) Estimation à partir des données démographiques de l'enquête de 1964 et de celles du recensement de mars 1968 pour les préfectures du Logone Occidental, du Logone Oriental et de la Tandjilé

#### 4. Enquête démographique au Tchad : 1964

C'est la source la plus digne de foi pour tous les renseignements d'ordre démographique. Notons toutefois que cette enquête n'a couvert que onze des quatorze préfectures dont quatre ont été partiellement comprises dans le domaine qui est constitué uniquement par la population sédentaire des préfectures concernées. Ce qui exclut l'étude des populations nomades. Selon les auteurs de l'opération "l'étude de cette zone (800 000 km<sup>2</sup> laissés de côté) de très faible densité et peuplée en grande partie de nomades, aurait présenté de sérieuses difficultés, compte-tenu des distances à parcourir, de la dispersion et de la mobilité de la population. Il serait néanmoins très intéressant d'obtenir au cours d'enquêtes ultérieures, une information valable sur ces populations nomades dont on ignore totalement la structure démographique". Les auteurs de l'enquête n'ont pas manqué de rencontrer un certain nombre de difficultés pendant la phase d'exécution. Comme ils le disent eux-mêmes dans leur rapport final où l'on peut lire notamment ceci :

"Tout au long de l'opération, un certain nombre de difficultés se sont présentées, dont les plus importantes ont été les suivantes :

- la formation et la direction pendant une année d'une centaine de jeunes tchadiens du niveau du certificat d'études primaires, dont l'avenir proche est incertain (ils ne sont engagés que pour la durée de l'enquête) est un exercice d'équilibre d'autant plus périlleux qu'on approche de la fin de l'enquête. En outre, les très dures conditions de vie des cadres et enquêteurs en brousse n'amélioreraient pas l'ambiance.
- les vastes distances à parcourir (le domaine d'enquête était borné par Massakory, Guéreda, Am-Tinam et Léré) malgré un programme très serré.
- la mobilité de la population, l'ignorance prédominante et la méfiance des villageois. Très souvent dans le Nord, 80 % de la population du village était dispersée dans une dizaine de petits hameaux de culture (Dankouch) parfois très éloignés les uns des autres, et il était très difficile quelquefois de persuader le chef de village de nous guider vers ces Dankouchs. C'est pour cette dernière raison d'ailleurs, que la sous-préfecture d'Iriba n'a pu être recensée". Le caractère régional de cette opération ne pouvait que conduire à une estimation de l'effectif de la population totale du pays que donne le tableau 87.

Comme l'indique ce tableau, toutes les données démographiques de fécondité, de mortalité, etc, de l'enquête de 1964 pour l'ensemble du pays, portent sur 78 % de la population (60 % de la population pour la région septentrionale du Tchad). En définitive, on ne peut donc conclure qu'à une sous-évaluation de l'effectif de la population totale du Tchad.

TABLEAU 87 - TCHAD - EVALUATION DE LA POPULATION TOTALE EN 1964 PAR  
PREFECTURE

Préfectures	Population estimée par l'enquête (chiffres arrondis)	Estimation d'autre provenance (a) (g)	Total (h)
B.E.T.	-	75 000 (b)	75 000
Kanem	-	170 000 (b)	170 000
Lac	-	115 000 (b)	115 000
Biltine	69 000	60 000 (c)	129 000
Ouaddaï	240 000	70 000 (d)	310 000
Salamat	84 000	-	84 000
Batha	156 000	140 000 (e)	296 000
Chari-Baguirmi	302 000	100 000 (f)	402 000
Guéra	159 000	-	159 000
Moyen-Chari	374 000	-	374 000
Logone Oriental	236 000	-	236 000
Logone Occidental	190 000	-	190 000
Tandjilé	228 000	-	228 000
Mayo-Kebbi	486 000	-	486 000
TOTAL	2 524 000	730 000	3 254 000
Pourcentage	77,6	22,4	100,00

Notes des auteurs de l'enquête

- (a) ces chiffres concernent les zones non recensées au cours de l'enquête. Compte-tenu de la précision variable de ces différentes estimations, on peut évaluer la population du Tchad à environ 3 300 000 habitants.
- (b) B.E.T. Kanem-Lac. Il s'agit des chiffres de la population totale de ces préfectures, corrigés et arrondis. Le calcul a été fait à partir des chiffres administratifs disponibles en 1962.
- (c) Biltine. Le chiffre de 60 000 habitants comprend les populations des sous-préfectures d'Arama et d'Iriba.
- (d) Ouaddaï. Le chiffre de 70 000 habitants comprend les nomades rattachés à la sous-préfecture nomade (environ 53 000) et les fractions nomades rattachées aux sous-préfectures d'Am-Dam et de Goz-Beida (environ 17 000).
- (e) le chiffre de 140 000 habitants représente la population de l'Ouaddi Rimé et la population nomade de la sous-préfecture d'Oum-Hadjer.
- (f) le chiffre arrondi de 100 000 habitants représente la population de N'Djamena (ex Fort-Lamy).
- (g) sauf en ce qui concerne N'Djamena, les évaluations ci-dessus sont très approximatives et vraisemblablement encore inférieures à la réalité, elles proviennent des recensements administratifs de 1962, corrigés par l'écart moyen de 20,7 % mis en évidence par l'enquête.
- (h) ce chiffre concerne seulement la population résidant au Tchad, à l'exclusion des tchadiens en résidence à l'étranger, principalement au Cameroun et Nigeria, dont les effectifs seraient de l'ordre de 250 000 à 500 000.

#### IV. CONCLUSION

##### 1. Au niveau des résultats

Compte-tenu de la fluctuation constatée dans les différents tracés frontaliers du Tchad avec ses voisins, l'évolution de l'effectif de la population du Tchad que nous proposons ne portera que sur la période allant de 1937 (année où la colonie du Tchad eut un tracé frontalier définitif) à 1985. Différentes projections de la population du Tchad ont été élaborées parmi lesquelles on citera :

- celle du Secrétariat d'Etat français aux Affaires Etrangères [ 17 ]
- celle faite par les auteurs de l'enquête démographique de 1964 et portant sur la période 1964 à 1985
- celle déjà citée, réalisée par B. Gil et couvrant la période 1963-1985
- et celle portant sur la période 1920-1970, réalisée par le Bureau de la Statistique du Tchad en mai 1957.

Ces différentes projections donnent, pour le milieu de l'année 1963, les effectifs de la population ci-dessous :

TABLEAU 88 - TCHAD - DIFFERENTES ESTIMATIONS DE LA POPULATION EN 1963

Source de la projection	Population au 30 juin 1963 (en 1 000)	Taux de croissance annuel
Bureau de la statistique	2 934	2 %
Enquête démographique	3 209	1,4 %
C.E.A.	3 213	donnée de base
S.E.A.E.	3 239	1,69 %

La première projection, issue des chiffres résultant des recensements administratifs a été éliminée. L'effectif de 1963 donné par les projections de la C.E.A. a été pris comme donnée de base dans la réévaluation de la population totale. Ainsi, pour l'effectif portant sur les années 1964 à 1985, les taux d'accroissement donnés par les projection de la C.E.A. ont été appliqués au chiffre de 1963.

Pour les années allant de 1936 à 1962, les taux d'accroissement tirés de la projection du S.E.A.E. ont été appliqués au chiffre de 1963.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de la population totale du Tchad de 1937 à 1985.

TABLEAU 89 - TCHAD - EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE DE 1937 A 1985  
(au 30 juin de chaque année)

Année	Population en 1 000	Taux d'accroissement géométrique annuel %
1937	2 032	
1938	2 318	
1939	2 334	
1940	2 351	0,7 (1937-1940)
1941	2 378	
1942	2 406	
1943	2 434	
1944	2 463	
1945	2 491	
1946	2 521	
1947	2 550	
1948	2 580	
1949	2 610	
1950	2 641	1,17 (1940-1950)
1951	2 672	
1952	2 718	
1953	2 759	
1954	2 799	
1955	2 841	
1956	2 882	
1957	2 925	
1958	2 968	
1959	3 011	
1960	3 055	1,47 (1950-1960)
1961	3 107	
1962	3 160	
1963	3 213	1,69 (1960-1963)
1964	3 268	
1965	3 323	
1966	3 380	
1967	3 438	
1968	3 497	1,71 (1963-1968)
1969	3 567	2,02 (1968-1970)
1970	3 640	
1971	3 715	
1972	3 791	
1973	3 869	
1974	3 949	
1975 ( 1.1)	3 990	
(30.6)	4 030	2,06 (1970-1975)
1976	4 121	
1977	4 213	
1978	4 309	
1979	4 405	
1980	4 504	2,25 (1975-1980)
1981	4 611	
1982	4 720	
1983	4 831	
1984	4 945	
1985	5 061	2,36 (1980-1985)

## 2. Au niveau des sources

Ces données, il faudra le noter, ne constituent qu'une tentative d'évaluation de la population totale du Tchad. Ce qu'il faut pour le pays, c'est une série de recensements statistiques couvrant la totalité du territoire tchadien, ceci pour une meilleure connaissance de l'effectif de la population totale et des caractéristiques démographiques de la catégorie nomade de la population.

L'utilisation des données de mouvement en vue de l'actualisation annuelle de l'effectif, ne peut être possible qu'avec le développement de l'état civil. Or il se trouve qu'au Tchad l'enregistrement des faits d'état civil est très défectueux et reste à parfaire. Et c'est pourquoi la Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques, a inscrit dans son programme démographique l'amélioration du système d'état civil ; une requête a été présentée en ce sens par le gouvernement tchadien au Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP).

Il faudra attendre encore longtemps pour pouvoir utiliser les statistiques des faits d'état civil au Tchad.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Billan d'activité technique du service des grandes endémies au Tchad en 1977 et 1978"
- 2.- "Rapport général pour la Colonie du Tchad du Lieutenant gouverneur du Tchad des années 1926 à 1954" (entreposé aux activités du Musée national)
- 3.- "Bulletin statistique de l'AEF, Territoire du Tchad", n° 1, sept.1952
- 4.- "Bulletin statistique de l'AEF, Territoire du Tchad", n° 4, dec.1952
- 5.- "Bulletin statistique de l'AEF, Territoire du Tchad", n° 5, janv.1953
- 6.- "Bulletin statistique du Tchad, AEF", n° 31, mars 1955
- 7.- "Bulletin statistique du Tchad, AEF", n° 39, novembre 1955
- 8.- "Bulletin statistique du Tchad, AEF", n° 46, juin 1956
- 9.- "Bulletin statistique du Tchad, AEF", n° 57, mai 1957
- 10.- "Bulletin statistique du Tchad, AEF", n° 68, avril 1958
- 11.- "Bulletin mensuel de statistique", Bureau Central de la Statistique de de l'AEF, n° 119, mai 1958
- 12.- "Bulletin mensuel de statistique du Tchad", n° 96, juillet 1961
- 13.- "Bulletin mensuel de statistique", Service de la Statistique Générale n° 106, avril 1963
- 14.- "Enquête démographique au Tchad 1964, résultats définitifs, tome I : analyse des résultats", juin 1966, SEDES, SEAE, INSEE, Paris
- 15.- GIL (B), "Projections démographiques pour le Tchad 1963 à 1985", juin 1971, C.E.A. Addis Abeba
- 16.- "Notes sur le recensement administratif amélioré de mars 1968", juillet 1973, Sous-Direction de la Statistique, N'Djamena
- 17.- "Perspectives d'évolution, 1970-1985, population urbaine et rurale", juillet 1970, Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères, Paris
- 18.- "Tchad et Culture", n° 104, novembre 1977

